

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le

06 FEV. 2024

Besler
Levrault

ID : 059-255902660-20240205-2024042-DE

SYNDICAT MIXTE
SCHEMA DE COHERENCE
TERRITORIALE FLANDRE DUNKERQUE

**Extrait du registre aux délibérations du Syndicat Mixte
Séance du lundi 5 février 2024 à 14 heures
Communauté Urbaine de Dunkerque**

**Présidence : Monsieur Jean-François MONTAGNE
Nombre de délégués en exercice : 14
Date de convocation de séance : le 24/01/2024**

Présents

Jean-François MONTAGNE

Pour le Président

André FIGOUREUX

Vice-Président

Didier BYKOFF, Michel DELFORGE, Christine GILLOOTS, Paul JANSSEN, Pierre MARLE, Alain SIMON, Valérie ROBERT

Délégués

Absents et excusés

Martial BEYAERT

Président

Patrice VERGRIETE

Vice-Président

Eric ROMMEL, Bertrand RINGOT, Jean-Pierre VANDAELE

Délégués

Conformément aux dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Eric ROMMEL a donné pouvoir à Alain SIMON
Bertrand RINGOT a donné pouvoir à Christine GILLOOTS
Jean-Pierre VANDAELE a donné pouvoir à Didier BYKOFF
Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Jean-François MONTAGNE

Président de séance : Jean-François MONTAGNE
Secrétaire de séance : Valérie ROBERT



COMITE SYNDICAL DU SCoT DE LA REGION FLANDRE DUNKERQUE

LUNDI 5 FEVRIER 2024
COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

Nom et Prénom	Organisme	Signature
DELFORGE Michel	CCHF	
MARCE Pierre	CCHF	
BYNOFF Didier	CUD	
FELBOUENVA Alexander	PT CCHF	
MONTAGNE J.F	CUD	
SIMON A	CUD	
GILLOOTS Choustrine	CUD	
JANSSEN Paul	VP CCHF	
ROBERT Valérie	CCHF	
Fernou Rydie	CUD	
OLIVEZ-DUROISIN	DGS CCHF	

DELIBERATION

Désignation d'un nouveau représentant du Syndicat Mixte du SCoT Flandre Dunkerque à l'Assemblée Générale de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la région Flandre-Dunkerque (AGUR).

Les statuts de l'AGUR prévoient la possibilité pour le syndicat mixte du SCoT Flandre Dunkerque de désigner des représentants au sein de ses instances.

Etant membre de l'AGUR, il appartient au comité syndical de désigner ses représentants au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration.

Conformément à l'article 8-1 des statuts de l'association, le Syndicat Mixte est représenté à l'AG par 3 personnes désignées par le comité syndical. Parmi ces représentants, l'un d'eux est désigné au CA.

Par délibération en date du 15 septembre 2020, Madame Marie-Claude LERMYTTE a été désignée pour représenter le syndicat mixte du SCoT à l'Assemblée Générale de l'AGUR.

Suite à l'élection de Madame Marie-Claude LERMYTTE en qualité de sénatrice le 24 septembre 2023 et à sa démission de son mandat de conseillère municipale et de conseillère communautaire, elle ne peut plus siéger au sein du comité syndical du SCoT et de fait ne peut plus représenter le syndicat mixte à l'Assemblée Générale de l'AGUR.

En sa qualité de déléguée titulaire au comité syndical du SCoT Flandre Dunkerque, il est proposé de désigner Madame Valérie ROBERT pour succéder à Madame LERMYTTE, comme représentante du SCoT à l'AG de l'AGUR.

Le Comité Syndical, après avoir entendu ce qui précède, et en avoir délibéré,

DESIGNE Madame Valérie ROBERT pour représenter le syndicat mixte du SCoT à l'Assemblée Générale de l'AGUR.

Fait à Dunkerque, au siège du syndicat mixte du SCoT Flandre Dunkerque, le 5 février 2024

Pour le Président,

